

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	11
Pouvoirs :	3
Excusés :	3
Absents :	2
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	14
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Lundi 30 juin 2025, à 20h30, en vertu de la convocation du mardi 24 juin 2025, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, Mme DELESQUE Patricia, M. EICHERT Jean-Marie, M. FAURIE Allain, Mme MATHIAS Isabelle, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

Etaient excusé(e)s :

M. DAGNAUD Christian (pouvoir à Mme BOUETARD), Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à M. DUPUY Cédric), M. MARAIS Alain (pouvoir à Mme DELESQUE)

Etaient absent(e)s : Mme LAFORGE Julie, Mme LEOMENT Adeline

A été nommée secrétaire : Béatrice ROBERT

**2025-03-009 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'ACCUEIL DE
LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à délibération du Conseil Communautaire de Grand-Cognac du 28 juin 2023 et délibération de la Commune de Gensac la Pallue n° 2023-04-005 du 09 juin 2023, une convention de gestion a été signée en 2023 entre la Communauté d'Agglomération de Grand-Cognac et la Commune de Gensac la Pallue.

Cette convention a pris effet le 1^{er} septembre 2023 pour une durée de deux ans et vise à préciser les conditions dans lesquelles la commune assure la gestion du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 21/07/2025

Le Maire,
Cédric DUPUY



Affiché le 22/07/2025

Transmis au contrôle de légalité